



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



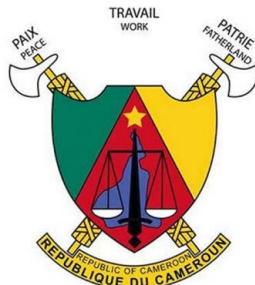
UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés



RÉSUMÉ DE RECHERCHE

RENFORCER L'INCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI) DANS LA RÉGION DE L'OUEST DU CAMEROUN

CONCLUSIONS D'UNE ANALYSE DES CONDITIONS ET DES DÉFIS POUR LES PDI ET LES NON-DÉPLACÉS



MINDDEVEL



Commune créée en 1993
 Par Décret Présidentiel Numéro 93/321
 Du 25 Novembre 1993



PRÉFACE

Le délégué régional du ministère de la Décentralisation et du Développement local pour la région de l'Ouest accueille avec grand intérêt la publication de cette note de recherche intitulée « Renforcer l'inclusion socio-économique des personnes déplacées dans la région de l'Ouest du Cameroun ». Ce document apporte une contribution précieuse à la compréhension des réalités vécues tant par les personnes déplacées internes (PDI) que par les communautés hôtes dans les communes de Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. La crise sociopolitique qui touche les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun a entraîné des déplacements massifs de population, une proportion importante de personnes déplacées ayant trouvé refuge dans la région de l'Ouest. Face à cette situation, les autorités locales décentralisées ont joué un rôle crucial dans l'accueil, le soutien et l'intégration des PDI, souvent avec des ressources limitées.

Le présent rapport, fruit d'une collaboration entre les autorités locales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les communautés elles-mêmes, met en évidence les défis et les opportunités liés à l'intégration des PDI dans la dynamique de développement local. Il fournit une base factuelle rigoureuse, essentielle pour orienter les politiques publiques, renforcer l'aménagement du territoire et promouvoir une approche inclusive et durable du développement local.

Le ministère de la Décentralisation et du Développement local réaffirme son engagement à soutenir la commune dans ses efforts pour intégrer les PDI grâce au renforcement des capacités locales, à la mobilisation des ressources et à la coordination des interventions. Il est essentiel que les réponses apportées soient durables, équitables et fondées sur des données fiables, telles que celles présentées dans le présent rapport.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette initiative, en particulier la commune concernée, les partenaires techniques (tels que le HCR, GIZ, JIPS, l'INS, le BUCREP), ainsi que les bailleurs de fonds et les communautés locales. Puisse ce rapport servir de catalyseur à des actions concrètes visant à promouvoir la cohésion sociale, la résilience et le développement inclusif dans notre région.



M. EPANDA Aristide PALEONE
Délégué régional du MINDDEVEL
Région de l'Ouest

REMERCIEMENTS

La présente étude de profilage a été réalisée dans le cadre du projet GIZ « Promotion de la participation économique et sociale des PDI et des communautés hôtes (PESoP) » dans la région de l'ouest du Cameroun. Dirigée par le HCR, cette étude est le fruit d'un travail collaboratif des comités PESoP¹, qui comprennent : 10 organisations non gouvernementales, 15 organisations gouvernementales, ainsi que les autorités municipales et les représentants des communautés de Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. Les comités PESoP expriment leur reconnaissance et leur gratitude à toutes les personnes qui ont participé à l'étude et accepté d'être interviewées.

Ce projet a été financé grâce au généreux soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Le soutien technique à cet exercice a été fourni par le Service conjoint de profilage des déplacements internes² (JIPS), l'Institut national de la statistique (INS) et le Bureau central du recensement et des études démographiques (BUCREP).

Préparation du rapport : Margharita Lundkvist-Houndoumadi (JIPS) ; avec la contribution technique de l'équipe de recherche conjointe du HCR et du JIP : Ibrahima Ousmane Ida (HCR), Janvier Metangmo (HCR), Jerry Eyong Ndohtabi (HCR) et Sarah Tarabishi (JIPS). L'INS et le BUCREP ont assuré la révision technique.

Coordination technique : Ibrahima Ousmane Ida (HCR).

Conception : Inter'Activ Consulting.

Collecte des données : décembre 2024.

Citation : HCR, GIZ, JIP (2025). Renforcer l'inclusion socio-économique des PDI dans la région de l'Ouest du Cameroun : aperçu tiré d'une analyse des conditions et des défis auxquels sont confrontés les PDI et les non-déplacés.

Ce Résumé de Recherche développe l'analyse au niveau du Conseil réalisée dans les communes de [Bafoussam 1^{er}](#), [Dschang](#), [Foumban](#), [Kouoptamo](#) et [Mbouda](#).

© Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce document appartiennent à GIZ et au HCR. Il peut être reproduit à des fins éducatives (y compris pour la formation, la recherche et les activités de programme) et des éléments de ce rapport peuvent être cités dans d'autres publications, à condition que les partenaires chargés de l'établissement des profils soient mentionnés conformément à la citation susmentionnée.

Photo de couverture : © Jerry Eyong Ndohtabi.

¹ Comité de pilotage stratégique élargi (COPIL) et comités locaux de suivi et de validation des activités (CLSVA).

² Le soutien du JIPS au Cameroun a été rendu possible grâce au généreux cofinancement et au partenariat multidonateurs avec [la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes \(ECHO\) de la Commission européenne](#), [l'Agence danoise de développement international \(DANIDA\)](#) et [le Bureau d'aide humanitaire \(BHA\) de l'USAID](#), en plus du HCR Cameroun.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES CARTES	6
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ	8
I. PERSONNES DÉPLACÉES ACCUEILLIES DANS LA RÉGION DE L'OUEST	10
• INTRODUCTION	11
• PROFIL DU DÉPLACEMENT DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST	11
II. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PDI	14
• SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE	14
• CAPITAL HUMAIN ET ACTIFS	18
III. INTÉGRATION SOCIALE DES PDI	21
• ACCÈS AUX SERVICES DE BASE, AUX DOCUMENTS ET À LA SÉCURITÉ FONCIÈRE	21
• PARTICIPATION CIVIQUE, RELATIONS INTERGROUPES ET SÉCURITÉ	23
IV. RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES PDI ET L'INTÉGRATION LOCALE	24
• MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES ET LUTTE CONTRE LA VULNÉRABILITÉ LIÉE AU DÉPLACEMENT-APPROCHE D'ANALYSE	24
• SIX PRINCIPAUX DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET PISTES D'ACTION	25
• ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE	28
• ANNEXE 2 : INDICATEURS SÉLECTIONNÉS	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Estimation de la population PDI par la commune, sur la base des estimations de WorldPop validées par le BUCREP et des ratios de présence de personnes PDI résultant de l'exercice de recensement qui a précédé l'enquête de profilage7	10
Tableau 2 : Principale source de revenus des ménages PDI et non déplacés.....	15
Tableau 3 : Échantillon- ménages et individus, collectés et pondérés	29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de PDI et non déplacés arrivés dans les cinq communes de Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda depuis le début de la crise.....	11
Graphique 2 : Ménages PDI en fonction de leur préférence quant à leur futur lieu de résidence.....	13
Graphique 3 : Utilisation de « stratégies d'adaptation élevées » selon l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) qui indique l'insécurité alimentaire	14
Graphique 4 : Proportion de personnes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête.....	16
Graphique 5 : Population en âge de travailler (15 ans et plus) par type d'emploi occupé la semaine précédant l'enquête, dans toutes les cinq communes.....	16
Graphique 6 : Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) sans emploi et sans formation (indicateur ODD 8.6.1/ taux NEET).....	17
Graphique 7 : Répartition par âge – le « dividende démographique ».....	18
Graphique 8 : Personnes âgées de 15 ans et plus, par niveau d'éducation le plus élevé atteint.....	19
Graphique 9 : Ménages PDI qui ont quitté leur maison et/ou leurs terres agricoles dans leur lieu d'origine	20
Graphique 10 : Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages- ODD 6.2.1.....	22
Graphique 11 : Enfants de moins de 5 ans possédant un acte de naissance- Indicateur ODD 16.9.1	22
Graphique 12 : Hommes et femmes âgés de 20 ans et plus ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020	23

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Les cinq communes de la région de l'Ouest inclus dans le profilage étaient Bafoussam I (Mifi), Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun), ainsi que Mbouda (Bamboutos), unité IM, UNHCR.....	12
---	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CPI	Comité Permanent Interorganisations
CSI	Centres de Santé Intégrée
EGRIS	Expert Group on Refugee, IDP and Statelessness Statistics
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
INS	Institut National de la Statistique
JIPS	Joint IDP Profiling Service
LTP	Logement, Terre et Propriété
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement local
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
NEET	Neither in Employment nor in Education or Training
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (Nations Unies)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
PAM	Programme alimentaire Mondial
PDI	Personne déplacée Interne
PESoP	Participation Économique et sociale des personnes déplacées et des communautés hôtes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
rCSI	Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation
VBG	Violence Basée sur le Genre

RÉSUMÉ



Le présent rapport de recherche sur l'inclusion socio-économique des personnes déplacées internes (PDI) et de leurs communautés hôtes présente les conclusions d'une étude de profilage menée dans cinq communes de la région de l'Ouest du Cameroun : Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda. Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre du projet PESoP de la GIZ et est menée par le HCR, la GIZ et le JIPS, visait à identifier les vulnérabilités spécifiques liées au déplacement auxquelles sont confrontées les PDI, ainsi que les défis communs aux personnes déplacées et non-déplacées. L'analyse socio-économique s'inscrit dans le cadre d'une exploration plus large des progrès accomplis vers des solutions durables au déplacement des PDI résidant dans la région de l'Ouest, après avoir fui le conflit entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans le sud-ouest et le nord-ouest qui a débuté en 2016. En décembre 2024, les cinq communes profilées accueilleraient conjointement environ 69 000 PDI. La majorité des PDI (78 %) dans les cinq communes ciblées sont arrivées entre 2017 et 2021, et plus de la moitié résident dans les communautés hôtes depuis cinq ans ou plus. Il est essentiel de noter que 57 % des ménages PDI préfèrent rester dans leur lieu de résidence actuel dans un avenir prévisible, ce qui fait de l'intégration socio-économique locale une priorité essentielle.

Principales conclusions comparatives : vulnérabilités exacerbées pour les PDI

L'analyse comparative révèle que si les ménages PDI et non-déplacés sont confrontés à des défis communs liés à des besoins de développement plus larges, la situation de déplacement exacerbe les vulnérabilités des personnes déplacées, diminuant leur résilience et augmentant leur exposition. Plus précisément, les résultats mettent en évidence :

- i. l'insécurité alimentaire accrue des personnes déplacées :** 56 % des personnes déplacées sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 36 % des non-déplacés;
- ii. la perte de biens et d'actifs par les PDI :** près de la moitié des ménages PDI ont laissé derrière eux une maison et/ou des terres agricoles dans leur lieu d'origine, mais seuls certains d'entre eux sont en mesure de prouver leur propriété;
- iii. un accès plus limité aux documents d'état civil pour les enfants PDI :** 30 % des enfants PDI de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance, contre 14 % des

enfants non déplacés. L'étude souligne également une série de défis communs aux deux groupes, notamment :

i. le taux d'inactivité des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) est élevé dans les deux groupes: environ un tiers des jeunes femmes et un cinquième des jeunes hommes ne suivent pas d'études, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation;

ii. l'accès aux services de base (par exemple, les soins de santé, l'eau, l'assainissement) est largement commun et dépend de la région, ce qui souligne les lacunes en matière d'infrastructures.

Opportunités et pistes d'action clés

Bien que des défis importants subsistent, les PDI font preuve d'un capital humain solide, leur niveau d'éducation étant comparable à celui des populations d'accueil et le taux de scolarisation des enfants restant élevé. En outre, 19 % des PDI sont bilingues (français et anglais), ce qui constitue un atout pour l'emploi. Afin de favoriser l'inclusion socio-économique et l'intégration locale, les actions doivent se concentrer sur les points suivants :

1. Lutter contre l'insécurité alimentaire : cibler la création d'emplois et les investissements dans l'agriculture urbaine/périurbaine, en particulier pour les populations déplacées urbaines qui sont plus durement touchées

par l'insécurité alimentaire que la moyenne régionale.

2. La prise en compte de la perte d'actifs et des revendications foncières : documenter de manière préventive les revendications des PDI sur les terres agricoles qu'elles ont laissées derrière elles, indépendamment de leur intention de retourner sur place, afin de faciliter leurs futures possibilités de subsistance.

3. Investir dans la jeunesse : soutenir la formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail de la population jeune afin de prévenir la perte de capital humain et d'atténuer les préoccupations liées à la protection en raison des taux d'inactivité élevés.

4. Inscription à l'état civil : un soutien immédiat est nécessaire pour garantir que les enfants PDI obtiennent des certificats de naissance afin d'éviter qu'ils ne rencontrent par la suite des difficultés pour accéder aux services et aux droits fondamentaux.

5. Planification fondée sur des données probantes : soutien et renforcement des capacités de la commune afin qu'elle puisse tenir à jour et analyser ses bases de données sur l'enregistrement des PDI, ce qui permettra des interventions ciblées et un suivi continu des progrès en matière d'intégration par rapport aux données de référence fournies par cette étude.

Il est essentiel de relever ces défis socio-économiques auxquels sont confrontés tant les PDI que les communautés hôtes afin de maintenir l'intégration locale relativement réussie obtenue jusqu'à présent et de reconnaître la contribution cruciale de la région occidentale aux solutions en matière de déplacement.



I.

PERSONNES DÉPLACÉES ACCUEILLIES DANS LA RÉGION DE L'OUEST

INTRODUCTION

En 2024, le Cameroun figurait en tête de liste des crises de déplacement les plus négligées³, ce qui souligne le manque de financement, d'attention médiatique et d'initiatives politiques et diplomatiques internationales. Depuis 2016, le Cameroun est confronté à une escalade de la violence entre le gouvernement central et les groupes armés non étatiques dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, également appelée crise anglophone. En septembre 2024, on comptait plus de 334 000 personnes déplacées internes (PDI) dans les régions du sud-ouest et du nord-ouest, tandis que 494 447 PDI seraient rentrées chez elles malgré le fait que la situation humanitaire dans les zones touchées par les déplacements reste critique⁴. Ce conflit, associé aux attaques contre les communautés frontalières, a provoqué d'importants déplacements internes dans tout le pays, en particulier vers les régions voisines du Littoral et de l'Ouest, où 159 300 PDI ont été recensées en 2023⁵.

Il n'existe pas d'estimations précises du nombre de PDI résidant actuellement dans la région de l'Ouest ; une estimation approximative datant de 2022⁶ indiquait 114 000 PDI. On suppose qu'une grande partie des PDI qui fuient vers la région de l'Ouest se concentrent dans les villes, les villages et les zones périurbaines. Par conséquent, la présente étude a porté sur les cinq communes suivantes de la région de l'Ouest : Bafoussam I (Mifi), Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun), ainsi que Mbouda (Bamboutos). Le profilage de la situation des déplacements dans ces communes a été réalisé en 2024-2025 dans le cadre du projet pluriannuel « Promotion de la participation économique et sociale des personnes déplacées et des communautés hôtes » (PESoP). Les données de profilage constituent la base de la présente analyse (voir l'annexe 1 sur la méthodologie).

Sur la base des extrapolations issues du processus de profilage, les cinq communes de Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda accueillent conjointement, en décembre 2024, environ 69 000 PDI.

Tableau 1 : Estimation de la population PDI par la commune, sur la base des estimations de WorldPop validées par le BUCREP et des ratios de présence de personnes PDI résultant de l'exercice de recensement qui a précédé l'enquête de profilage⁷

	PDI (N)	NON DÉPLACÉ (N)	TOTAL (N)	PDI (%)	NON DÉPLACÉ (%)	TOTAL (%)
BAFOUSSAM I	20 435	128 351	148 786	13,7	86,3	100
DSCHANG	13 427	204 932	218 359	6,1	93,9	100
FOUMBAN	8 316	144 433	152 749	5,4	94,6	100
KOUOPTAMO	6 860	65 672	72 532	9,5	90,5	100
MBOUDA	19 986	163 915	183 901	10,9	89,1	100
TOTAL	69 024	707 303	776 327	8,8	91,2	100

³NRC, 2024

⁴Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2024, telle que rapportée dans l'aperçu des besoins humanitaires au Cameroun 2025.

⁵Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2023, telle que rapportée dans l'aperçu des besoins humanitaires au Cameroun 2025.

⁶Évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2022, telle que rapportée dans le tableau de bord DTM/OIM n° 2 d'octobre 2022.

⁷ Le profilage a consisté en un recensement exhaustif de tous les ménages des zones de dénombrement échantillonnées, permettant d'obtenir des chiffres précis sur les PDI et les personnes non déplacées. Ces résultats ont été extrapolés afin d'estimer la taille totale de la population PDI dans la ville, puis leur proportion. L'extrapolation n'a pas utilisé les projections BUCREP 2024, car combiner les estimations de la population totale du BUCREP avec la proportion estimée de PDI issue du recensement serait risqué, étant donné qu'elles reposent sur des méthodologies et des années de référence différentes. Pour plus de détails, veuillez consulter la méthodologie du BUCREP relative aux estimations de population de 2023 et la section du présent rapport consacrée à la méthodologie de profilage.

Le Projet PESoP en Bref : Objectif et Composantes

Le Projet PESoP en bref : objectif et composantes

Le projet **Promouvoir la participation économique et sociale des PDI et des populations hôtes (PESoP)**, est un projet de la coopération Germano-Camerounaise mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), sous le financement du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et sous la tutelle du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDEVEL). Le projet PESoP vise à promouvoir la participation à la vie économique et sociale des PDI et des populations hôtes, en particulier des femmes, dans cinq communes (Bafoussam 1^{er}, Dschang, Foumban, Kouoptamo, et Mbouda) de la région de l'Ouest du Cameroun. **Le projet apporte un soutien direct aux bénéficiaires tout en renforçant les capacités des acteurs locaux et non gouver-**

mentaux pour améliorer durablement leurs conditions de vie.

Pour sa mise en œuvre, le projet PESoP s'articule autour de quatre composantes principales :

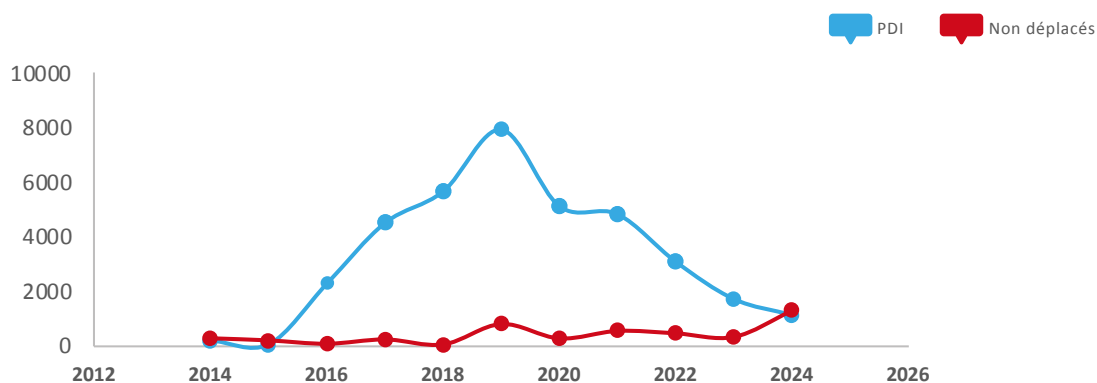
- » **Participation économique:** Faciliter l'accès des PDI et des communautés hôtes à la formation professionnelle, ainsi qu'à des opportunités d'emploi et de génération de revenus ;
- » **Participation sociale :** Renforcer l'inclusion et la cohésion sociales de ces populations au sein de leur communauté hôte.
- » **Profilage socioéconomique:** Produire et rendre accessibles des données actualisées sur les vulnérabilités socioéconomiques pour mieux cibler les interventions ;
- » **Violences basées sur le genre:** Améliorer l'offre de services de prévention, de protection et de prise en charge des survivantes de VBG par les acteurs étatiques et non étatiques.

PROFIL DU DÉPLACEMENT DES PDI DANS LA RÉGION DE L'OUEST

Les arrivées de PDI ont atteint leur pic en 2019 : les PDI ont commencé à arriver dans les cinq communes profilées en 2015, avec un pic en 2019, tandis que des PDI continuaient d'arriver en 2024 (la collecte de données

a eu lieu en décembre 2024), mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. La grande majorité des PDI (78 %) l'ont été entre 2017 et 2021 et plus de la moitié d'entre elles résidaient depuis plus de 5 ans dans la commune d'accueil au moment de l'étude. Cela souligne la nature prolongée de la situation de déplacement, la crise continuant de pousser les populations à fuir vers la région de l'Ouest.

Graphique 1 : Nombre de PDI et non déplacés arrivés dans les cinq communes de Bafoussam I, Dschang, Foumban, Kouoptamo et Mbouda depuis le début de la crise



Les communautés de personnes déplacées se regroupent souvent en fonction de leur origine : toutes les communes étudiées accueillent principalement des PDI provenant des sous-districts voisins de la région du Nord-Ouest. Dans certaines communes, une grande partie des PDI proviennent des mêmes régions ; par exemple, à Dschang, 70 % des PDI sont originaires de Lebialem, tandis qu'à Mbouda, la moitié proviennent de Mezam et à Kouptamo, la moitié proviennent de Ngo-Ketunjia. Dans les deux autres communes, la population PDI est composée d'anciens résidents de nombreux sous-districts différents; plus précisément, à Bafoussam I, les PDI proviennent de Mezam (28 %), Bui (23 %) et Donga-Mantu (10 %), tandis qu'à Foumban,

elles proviennent de Noun (31 %). Ngo-Ketunjia (20 %) et Bui (10 %). Selon le dernier aperçu des besoins humanitaires⁸, cinq divisions du Nord-Ouest ont été classées comme étant dans une situation d'extrême gravité: Donga-Mantung, Menchum, Mezam, Momo, Ngo-Ketunjia (niveau 4) ; tandis que Boyo et Bui connaissent une situation grave (niveau 3). Dans la région du sud-ouest, deux divisions sont classées au niveau 4 (Ndian, Lebialem) et quatre divisions au niveau 3 (Fako, Kupe-Manenguba, Manyu, Meme). Ces distinctions entre les divisions ont certainement un impact sur les perspectives de maintien des liens avec le lieu d'origine et sur les projets de retour.

⁸OCHA 2025.

Carte 1: Les cinq communes de la région de l'Ouest inclus dans le profilage étaient Bafoussam I (Mifi), Dschang (Menoua), Fouban et Kouoptamo (Noun), ainsi que Mbouda (Bamboutos), unité IM, UNHCR



Src : unité IM, HCR.

La mesure dans laquelle les PDI restent en contact avec leur lieu d'origine et ont pu s'y rendre varie considérablement d'une commune d'accueil à l'autre – et bien sûr d'une région d'origine à l'autre : la proportion de ménages PDI qui ont pu se rendre dans leur lieu d'origine, pour des raisons liées à l'agriculture, pour vérifier l'état de leurs biens ou pour rendre visite à leur famille, est la suivante : Dschang 48 %, Mbouda 31 %, Fouban 24 %, Kouoptamo 12 % et Bafoussam I 14 %.

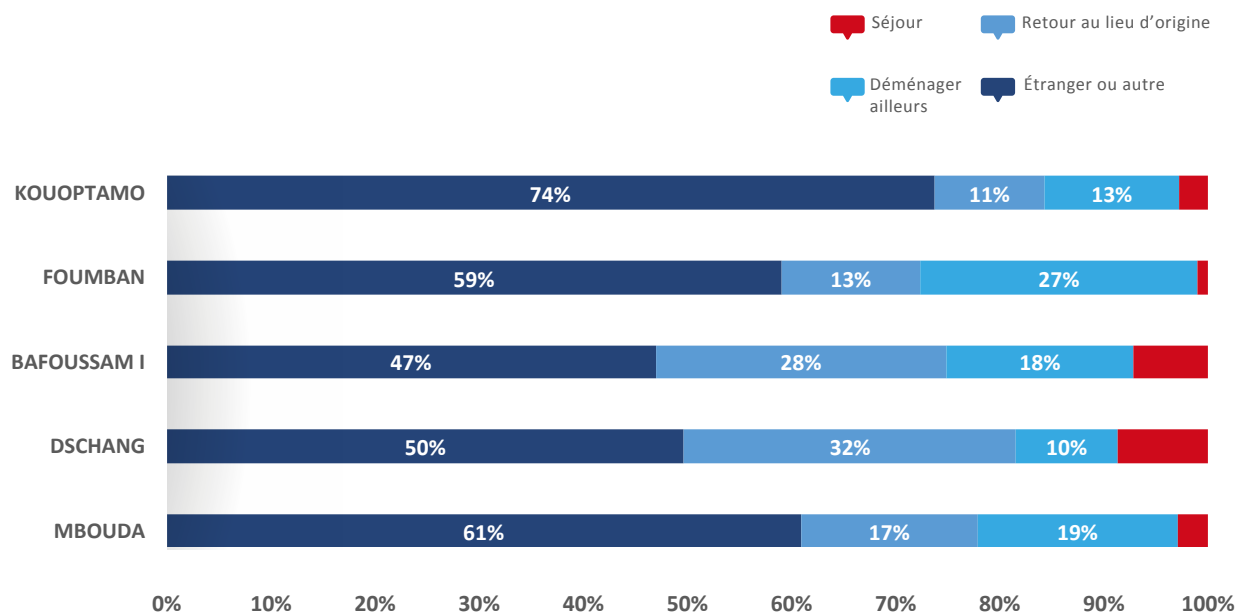
30 % des ménages PDI ont des membres de leur famille qui sont toujours séparés depuis leur déplacement ; les principaux obstacles à la réunification sont les difficultés financières (signalées par 67 %) et la situation sécuritaire (signalées par 40 %). Il s'agit d'une proportion importante de ménages qui pourraient avoir besoin d'un soutien ciblé pour la réunification familiale. En outre, les perspectives d'avenir en matière de retour, de mouvements circulaires et/ou d'intégration locale continue sont susceptibles d'être influencées par la situation des familles séparées.

Plus de la moitié des PDI préfèrent rester dans la commune d'accueil actuelle : il est essentiel de comprendre ce que les PDI envisagent pour l'avenir

; préfèrent-elles retourner dans leur lieu d'origine ou rester dans leur nouveau foyer où elles vivent depuis plusieurs années ? Dans l'ensemble de la commune, 57 % des ménages préfèrent rester dans leur lieu de résidence actuel (la proportion varie de 47 % à Bafoussam I à 74 % à Kouoptamo). Les principales raisons invoquées sont la sécurité et les possibilités d'emploi. En moyenne, 22 % préfèrent retourner dans leur lieu d'origine, les raisons invoquées étant principalement économiques (coût de la vie et manque de possibilités d'emploi dans leur lieu de résidence actuel) et personnelles (raisons familiales). Il est important de souligner que seuls 15 % des ménages qui préfèrent quitter leur lieu de résidence actuel, avaient des raisons concrètes de le faire. **En d'autres termes, il est essentiel de comprendre dans quelle mesure les ménages PDI s'intègrent (économiquement et socialement) dans leur commune d'accueil, car ils sont très susceptibles de rester là où ils résident actuellement dans un avenir proche.**

Les deux chapitres suivants présenteront les réalisations et les défis auxquels sont confrontés les PDI et la commune d'accueil en matière d'intégration et d'inclusion socio-économiques.

Graphique 2 : Ménages PDI en fonction de leur préférence quant à leur futur lieu de résidence



II.

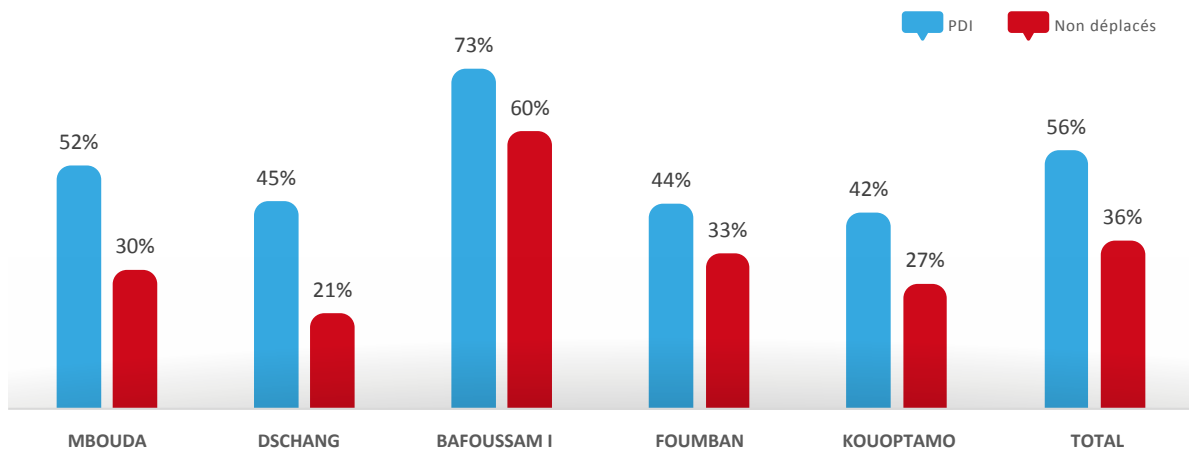
INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PDI

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

L'insécurité alimentaire⁸ constitue un défi majeur dans les cinq communes, en particulier parmi les ménages PDI : dans l'ensemble des communes, les personnes PDI (56 %) sont plus nombreuses à être confrontées à l'insécurité alimentaire que les non-déplacés (36 %), ce qui souligne la dépendance plus forte des personnes PDI à l'égard de stratégies moins durables pour gérer les pénuries alimentaires. Les ménages PDI confrontés à l'insécurité alimentaire varient entre un taux alarmant de 73 % à Bafoussam I, 52 % à Mbouda et plus de 40 % à Dschang, Foumban et Kouptamo. La différence en matière de sécurité alimentaire entre les PDI et les non

déplacés est particulièrement marquée, notamment à Dschang et Mbouda (où l'écart est respectivement de 24 et 22 points, alors que dans les autres communes, il varie entre 11 et 15 points). L'exode rural contribue de manière significative à l'insécurité alimentaire dans les villes telles que Bafoussam. À mesure que les populations migrent vers les zones urbaines à la recherche de meilleures opportunités, la population des villes augmente rapidement, exerçant une pression sur les systèmes d'approvisionnement alimentaire (ainsi que sur le logement et les services sociaux), dépassant souvent la capacité de la ville à fournir un soutien adéquat. Nous constatons donc que les contextes urbains de cette étude présentent des résultats nettement plus élevés en matière d'insécurité alimentaire que la moyenne rurale/urbaine de la région de l'Ouest, qui, selon le PAM, est de 27 % (selon le même indice)⁹.

Graphique 3 : Utilisation de « stratégies d'adaptation élevées » selon l'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) qui indique l'insécurité alimentaire



⁹ L'enquête a adopté le module « Indice réduit des stratégies d'adaptation » (rCSI) qui examine la fréquence et la sévérité avec lesquelles les ménages adoptent des stratégies d'adaptation lorsqu'ils manquent de nourriture ou n'ont pas les moyens de s'en procurer. Un score élevé sur cette échelle reflète une plus grande dépendance à l'égard de mécanismes d'adaptation négatifs, tels que la réduction ou le saut de repas, l'emprunt de nourriture, etc., indiquant une insécurité alimentaire plus grave.

¹⁰ Programme alimentaire mondial 2024. Bulletin mVAM, novembre 2024.

Les moyens de subsistance dépendent principalement de l'agriculture et du travail occasionnel : les sources de revenus les plus importantes se répartissent principalement entre l'agriculture (33 % des non déplacés et 26 % des PDI), le travail occasionnel (28 % des PDI et 18 % des non déplacés) et les petites entreprises (18 % des PDI et 12 % des non déplacés). Le travail salarié ne constitue une source de revenus essentielle que pour une petite minorité. On observe des différences importantes entre les communes, par exemple la

commune de Kouoptamo qui dépend fortement de l'agriculture comparée aux autres communes où les moyens de subsistance sont plus variés. La durabilité des moyens de subsistance¹¹ a un impact sur la sécurité alimentaire : parmi les ménages (des deux groupes cibles) qui dépendent principalement de sources non durables, 24 % sont en situation d'insécurité alimentaire, tandis que parmi les ménages qui dépendent de sources de subsistance non durables, 41 % sont en situation d'insécurité alimentaire.

Tableau 2 : Principale source de revenus des ménages PDI et non déplacés

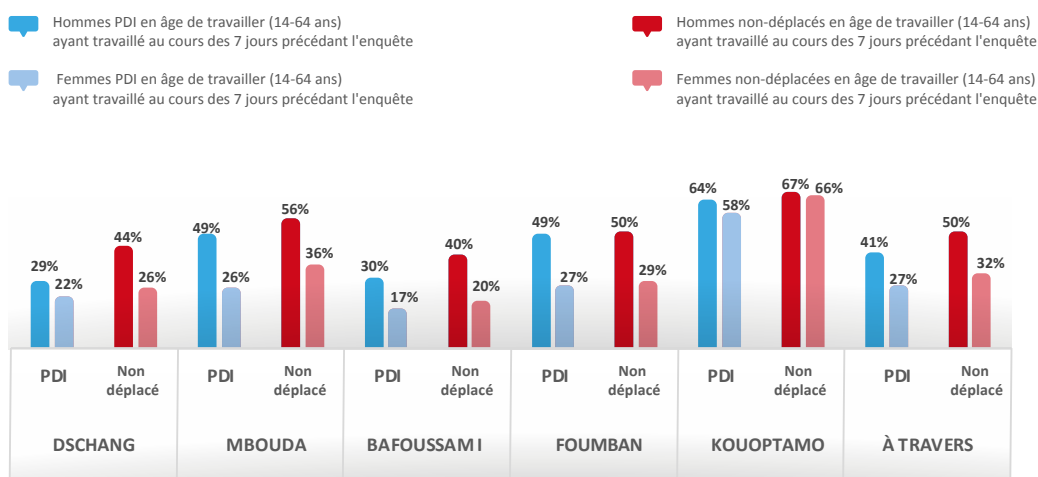
	MBOUDA		DSCHANG		BAFOUSSAM I		FOUMBAN		KOUOPTAMO		À TRAVERS	
	PDI	ND	PDI	ND	PDI	ND	PDI	ND	PDI	ND	PDI	ND
Agriculture	31%	49%	18%	14%	16%	29%	22%	19%	62%	75%	26%	33%
Travail occasionnel	20%	11%	22%	22%	41%	28%	23%	20%	15%	1%	28%	18%
Petites entreprises	16%	6%	18%	8%	17%	14%	30%	17%	5%	5%	18%	12%
Salaires	6%	9%	10%	16%	7%	15%	6%	6%	1%	2%	6%	9%
Autre	28%	26%	32%	41%	19%	16%	19%	38%	18%	17%	22%	29%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les PDI sont moins nombreuses à travailler que les non-déplacés, les femmes étant nettement moins employées dans les deux groupes : dans toutes les communes, moins de PDI déclarent avoir travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête ; ces différences sont plus marquées entre les hommes PDI et les non-déplacés, tandis que les femmes sont beaucoup moins employées dans les deux groupes. La prévalence

du travail varie d'une commune à l'autre et complète les résultats ci-dessus sur la sécurité alimentaire, car les communes où l'insécurité alimentaire est plus élevée affichent également des taux d'emploi plus faibles. Par exemple, à Bafoussam I, les résultats montrent la prévalence la plus élevée d'insécurité alimentaire et les taux d'emploi les plus faibles.

¹⁰ Les sources de revenus suivantes ont été classées comme durables : Salaires (emploi formel) ; Pensions (pensions publiques ou privées, autres prestations sociales) ; Services d'enseignement ou d'éducation ; Services de santé (infirmières, médecins, guérisseurs traditionnels) ; Services religieux (clergé, enseignants religieux) ; Les sources de revenus suivantes ont été catégorisées comme non durables : Agriculture ; Élevage ; Travail occasionnel (quotidien ou saisonnier) ; Envois de fonds ; Aide ; Petites entreprises ; Artisanat ; Transport ; Construction ; Tourisme ; Autres.

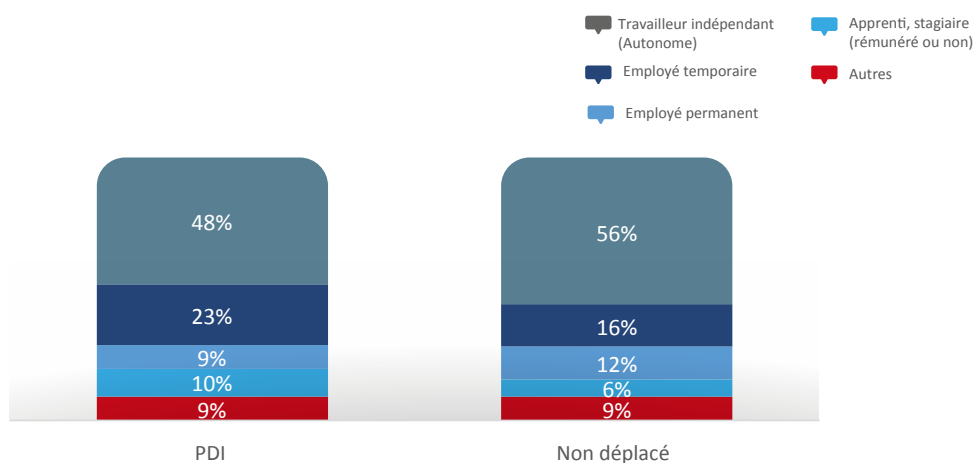
Graphique 4 : Proportion de personnes en âge de travailler (14-64 ans) ayant travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête



Les PDI ainsi que les personnes non-déplacées sont principalement des travailleurs indépendants ou des travailleurs temporaires : près de la moitié des PDI (48 %) et plus de la moitié des non-déplacées (56 %) âgées de plus de 14 ans, qui ont déclaré avoir travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête, ont indiqué qu'elles étaient indépendantes. Cela correspond à la situation générale au Cameroun où, selon la Banque mondiale, le travail indépendant est la forme d'emploi la plus

courante (72,5 %) ¹². D'après les résultats du profilage, l'emploi temporaire est plus fréquent chez les PDI que chez les non-déplacés (23 % contre 16 %), tandis que l'emploi permanent est tout aussi faible dans les deux groupes (9 % chez les PDI et 12 % chez les non-déplacés). De manière générale, les conditions de travail sont principalement instables et/ou précaires dans les deux groupes.

Graphique 5 : Population en âge de travailler (15 ans et plus) par type d'emploi occupé la semaine précédant l'enquête, dans toutes les cinq communes



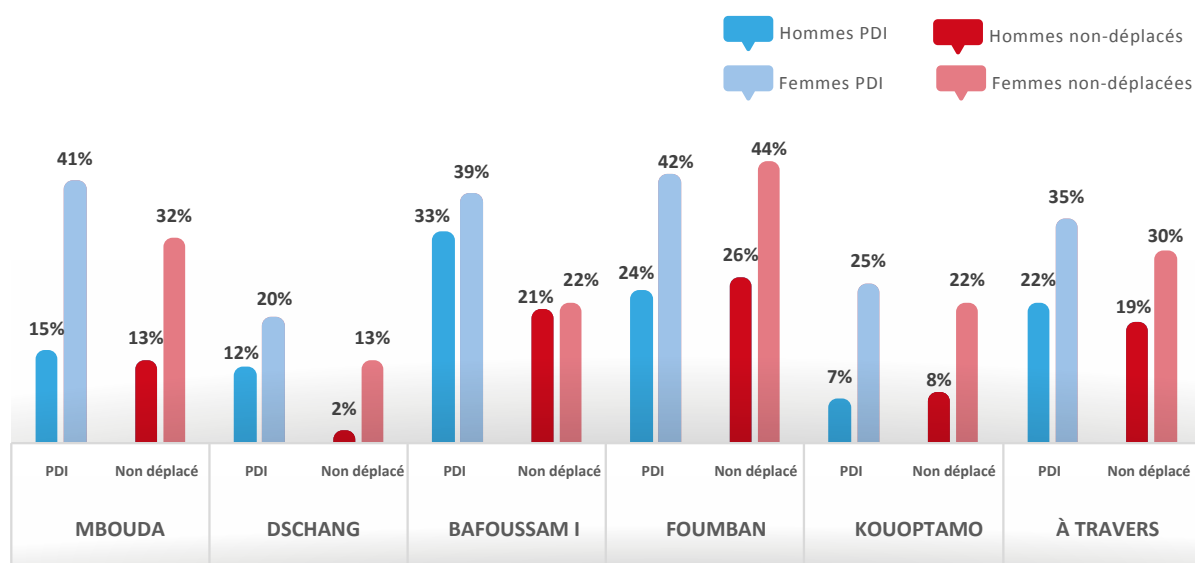
¹² Botea, Ioana, Mițja Del Bono. 2022. A Tale of Two Countries: Labor Market Profiles of Youth in Urban and Rural Cameroon. Banque mondiale, Washington, DC.

Une proportion importante de jeunes femmes dans les deux groupes à travers la commune ne sont ni scolarisées, ni employées, ni en formation (taux NEET)¹³:

Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, environ un cinquième des jeunes hommes parmi les PDI et les non-déplacés et un tiers des jeunes femmes ne travaillent pas et ne font pas d'études. Cela indique un risque important que le bien-être économique et social de ces jeunes soit affecté si l'on ne prête pas attention à leur intégration sur le marché du travail. Cela est particulièrement important car ils représentent le fondement de la main-d'œuvre et de la société de demain. Comme l'ont signalé les experts techniques¹⁴, de nombreux jeunes quittent l'école prématurément pour se lancer

dans des activités économiques informelles, souvent encouragés par leur famille en raison de contraintes financières. Lorsque ces entreprises échouent, les jeunes se retrouvent sans éducation ni emploi. Il est important d'ajouter que les résultats varient considérablement d'une commune à l'autre, ce qui indique des opportunités très différentes pour les jeunes selon leur lieu de résidence. À Mbouda, Bafoussam I et Foumban, les taux de NEET sont plus élevés pour les PDI, en particulier parmi les jeunes femmes, tandis qu'à Dschang (qui est une ville universitaire) et à Kouoptamo (où l'agriculture emploie une grande partie de la population), les taux sont plus faibles et indiquent de meilleures opportunités en matière d'éducation et d'emploi respectivement.

Graphique 6 : Jeunes hommes et femmes (15-24 ans) sans emploi et sans formation (indicateur ODD 8.6.1/ taux NEET)



¹³ Le pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation ; c'est ce qu'on appelle le taux NEET (également un ODD, 8.6.1) ; il est couramment utilisé pour mesurer la prévalence des jeunes qui sont éloignés des parcours classiques d'éducation et de travail.

¹⁴ Consultation menée avec des experts régionaux de l'université de Dschang et du Fonds régional pour l'emploi.



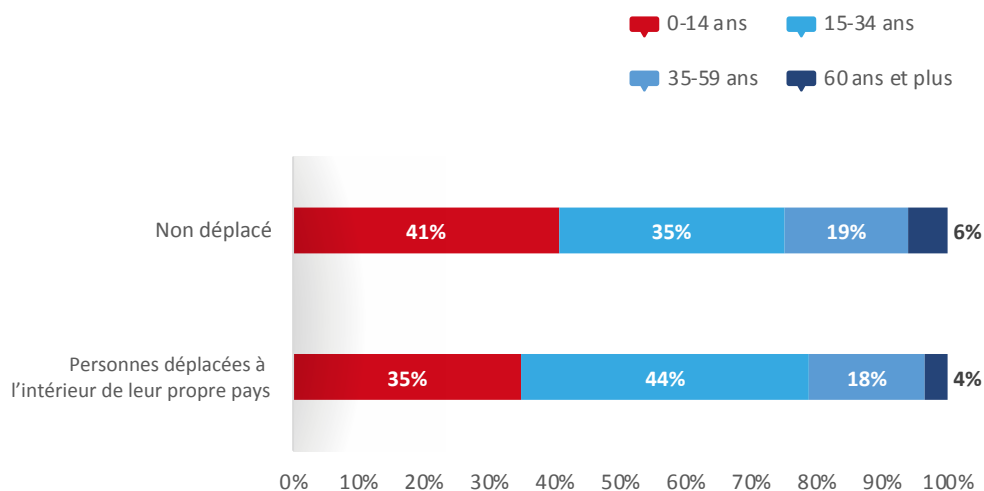
CAPITAL HUMAIN ET ACTIFS

Les résultats ci-dessus concernant les moyens de subsistance et l'emploi sont ici replacés dans leur contexte grâce à une vue d'ensemble du capital humain et de l'accès aux actifs. L'analyse examine les données démographiques de base, le niveau d'éducation et les compétences linguistiques, ainsi que l'accès à la propriété, afin de mieux évaluer les opportunités et les obstacles à une plus grande inclusion économique des PDI.

Une population majoritairement jeune : 79 % des PDI et 76 % des non-déplacés dans les cinq communes ciblées ont moins de 35 ans. L'importance de la population jeune offre une opportunité unique pour le développement économique et social (souvent appelée

« dividende démographique »). Cependant, cette croissance démographique rapide risque également d'exacerber la pauvreté et de provoquer des troubles sociaux si elle ne s'accompagne pas d'emplois adéquats.

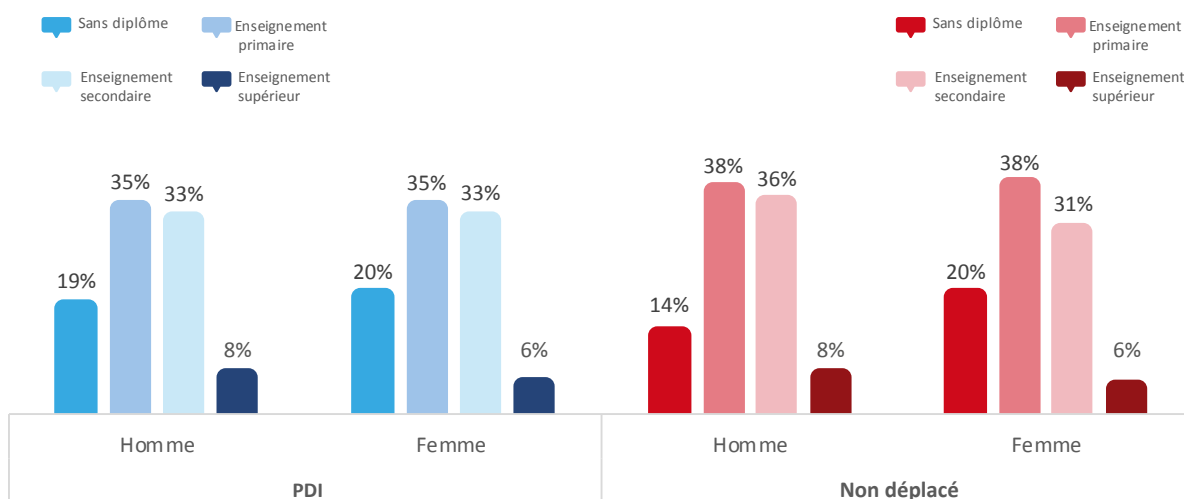
Graphique 7 : Répartition par âge – le « dividende démographique »



Les déplacements n'ont pas encore eu d'impact sur les niveaux d'éducation : plus d'un tiers des personnes déplacées et des non-déplacés âgés de plus de 15 ans ont terminé leurs études primaires et plus d'un autre tiers ont terminé leurs études secondaires – il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes. Huit pour cent des hommes et 6 % des femmes des deux groupes ont terminé leurs études supérieures. Environ un cinquième de l'ensemble des groupes n'ont pas terminé leur scolarité, mais cela concerne principalement les personnes âgées de plus de 60 ans, et en particulier les femmes¹⁵. **Étant donné que, d'une part, aucune différence significative n'a été constatée entre les PDI et les non-déplacés en matière de scolarité achevée et que, d'autre part, les taux de fréquentation scolaire actuels sont proches de**

l'universalité, on peut supposer que le déplacement n'a pas (du moins pour l'instant) eu d'impact sur le niveau d'éducation. Ainsi, les PDI qui ont fui le conflit et trouvé refuge dans la région occidentale ont réussi à maintenir leur accès à l'éducation, tandis que l'UNICEF rapporte que dans le nord-ouest et le sud-ouest, 25 % des enfants âgés de 3 à 17 ans ne sont pas scolarisés et que les taux d'achèvement scolaire sont faibles¹⁶. Ce résultat, qui consiste à maintenir des taux de fréquentation scolaire élevés parmi les PDI et les communes d'accueil dans la région occidentale, doit faire l'objet d'un suivi attentif à l'avenir (lors des ateliers de validation organisés dans les cinq communes, les membres de la communauté ont en effet fait part de leurs préoccupations quant au fait que les enfants PDI étaient souvent vus en dehors de l'école).

Graphique 8 : Personnes âgées de 15 ans et plus, par niveau d'éducation le plus élevé atteint.



Le bilinguisme, un atout pour les PDI : 19 % des PDI âgées de plus de 15 ans parlent à la fois le français et l'anglais, contre seulement 6 % des non-déplacés. Ce bilinguisme plus répandu parmi les PDI peut constituer un atout pour l'emploi, qu'il convient de mettre à profit et de soutenir.

Le registre des PDI dans les cinq communes confirme le capital humain inutilisé parmi les jeunes¹⁷ : une proportion importante de personnes déplacées en âge de travailler, qui déclarent être sans emploi dans le

registre, indiquent qu'elles n'ont « aucune compétence » (71 % des jeunes âgés de 14 à 34 ans et 55 % des PDI âgées de 35 à 64 ans). Dans le même temps, en examinant de plus près les jeunes PDI sans emploi (14-34 ans) inscrits au registre, nous constatons que 62 % ont terminé leurs études secondaires, 10 % ont terminé leurs études universitaires et seulement 7 % n'ont pas suivi d'études formelles. Le profil de ce segment de la population jeune sans emploi constitue une base solide pour la poursuite des études, la formation professionnelle et l'intégration sur le marché du travail.

¹⁵ Dans le groupe des femmes PDI et non déplacées âgées de plus de 60 ans, la proportion de celles qui n'ont aucun diplôme atteint 60 %.

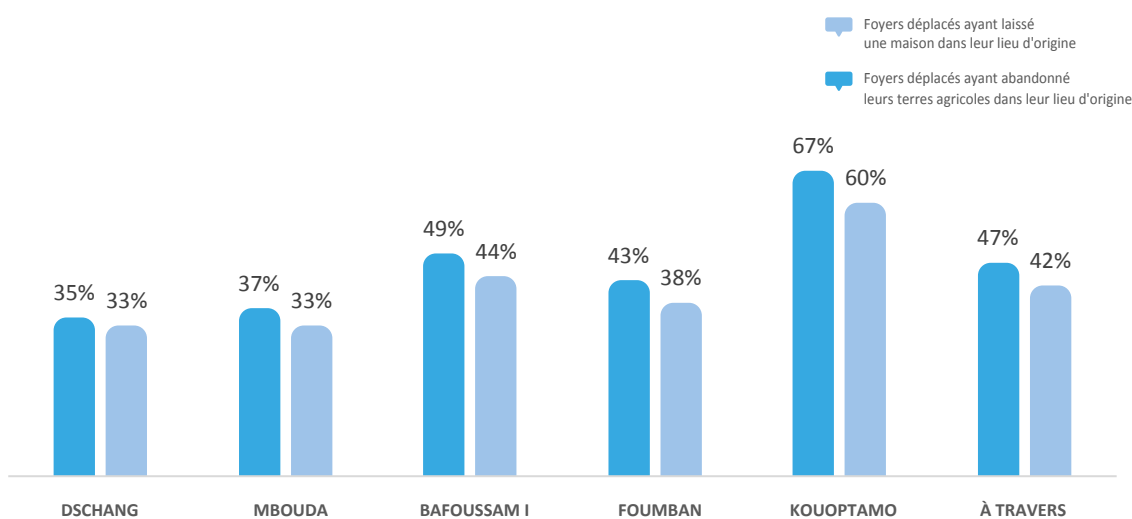
¹⁶ Évaluation conjointe des besoins en matière d'éducation (JENA), régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, UNICEF, mars 2024.

¹⁷ Les résultats présentés dans ce paragraphe sont tirés de l'enregistrement des PDI effectué dans les cinq communes vers la fin de 2024 dans le cadre du projet PESoP. Il convient de noter que l'enregistrement est en cours et que les données de décembre 2024 ne reflètent pas l'ensemble de la population PDI dans les municipalités.

Lorsqu'ils ont fui, près de la moitié des ménages PDI ont laissé des biens derrière eux dans leur lieu d'origine, principalement une maison et/ou des terres agricoles : beaucoup d'entre eux ne peuvent pas accéder à ces biens et ne disposent pas des documents nécessaires pour prouver leur propriété. Plus précisément, parmi les ménages qui ont laissé une maison derrière eux, 28 % disposent de documents prouvant leur propriété et 17 % peuvent encore accéder à la maison. Parmi les ménages qui ont laissé des terres derrière eux, 23 % disposent de documents prouvant leur propriété et 16 % peuvent encore accéder à ces terres. **Cette perte de biens compromet considérablement les moyens de subsistance des PDI.** Un soutien sera nécessaire pour permettre aux PDI de récupérer et d'accéder à ces biens, ce qui est une question importante liée aux solutions

et à la reconstruction des moyens de subsistance en particulier, indépendamment de l'intention des ménages de retourner ou non dans leur région d'origine. En outre, compte tenu de la perte de leurs biens, les ménages PDI louent désormais principalement des logements et sont vulnérables aux loyers élevés et à l'insécurité d'occupation (11 % ont été expulsés et 66 % n'ont pas de document écrit attestant de leur droit d'occupation). La question du coût des loyers a été soulevée lors des ateliers de validation comme un élément pouvant avoir un impact considérable sur l'économie des ménages PDI, étant donné que la majorité d'entre eux dépendent de contrats de location. L'accès à des logements abordables pour les ménages PDI est un facteur clé de leur intégration locale dans la ville.

Graphique 9 : Ménages PDI qui ont quitté leur maison et/ou leurs terres agricoles dans leur lieu d'origine



III.

INTÉGRATION SOCIALE DES PDI



ACCÈS AUX SERVICES DE BASE, AUX DOCUMENTS ET À LA SÉCURITÉ FONCIÈRE

L'accès aux services de base, tels que l'éducation, les soins de santé, l'eau potable et l'assainissement, ainsi que l'accès aux documents personnels (qui facilitent souvent l'accès aux services et l'exercice effectif des droits fondamentaux) et enfin l'accès à la sécurité d'occupation, constituent des critères essentiels pour l'intégration et l'inclusion des PDI¹⁸. L'accès à ces services de base contribue en particulier à la viabilité des moyens de subsistance¹⁹.

L'analyse de l'accès aux services de base révèle que i. dans la plupart des cas, les groupes déplacés et non déplacés sont confrontés aux mêmes défis, ce qui indique que ces problèmes sont principalement liés à la région et aux infrastructures, plutôt qu'à l'inégalité d'accès et à la discrimination (par exemple, l'accès à l'éducation est élevé dans les deux groupes, tandis que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est faible dans les deux groupes) ; ii. les certificats de naissance des enfants PDI constituent une exception, car de nombreux PDI ne sont pas enregistrés.

Plus concrètement, lorsque l'on compare les ménages déplacés et non déplacés :

- **La fréquentation scolaire est très élevée dans les deux groupes** : plus de 90 % des enfants d'âge scolaire (6-18 ans) ont déclaré fréquenter régulièrement l'école (ce qui nécessite au moins 4 jours par semaine à l'école) ;

aucune différence significative n'a été constatée entre les garçons et les filles ou entre les PDI et les non déplacés²⁰.

- **L'accès aux services de santé représente un défi pour les personnes déplacées et non déplacées** : parmi les ménages qui ont eu besoin de soins de santé au cours des six mois précédant l'enquête, 64 % des PDI et 66 % des non déplacés ont rencontré des difficultés pour accéder aux services nécessaires. Ces difficultés étaient principalement liées aux coûts.

- **Néanmoins, presque toutes les naissances dans les deux groupes ont été assistées par du personnel de santé qualifié** : 99 % des naissances parmi les ménages PDI et 97 % des naissances parmi les ménages non déplacés ont été assistées par du personnel qualifié, notamment des médecins, des infirmières, des sages-femmes ou d'autres professionnels de santé.

¹⁸ Voir : Inter-Agency Standing Committee (IASC) 2010. Cadre pour des solutions durables pour les personnes déplacées internes. Genève : Projet Brookings-Bern sur les déplacements internes.

¹⁹ Voir : le cadre de l'approche des moyens de subsistance durables (SLA) élaboré par Chambers et Conway (1992), qui décrit cinq types de capital contribuant à des moyens de subsistance durables : le capital humain, le capital social, le capital physique (par exemple, l'accès aux services), le capital financier et le capital naturel.

²⁰ Les commentaires de la communauté lors des ateliers d'analyse conjoints qui ont eu lieu dans les cinq communes ont nuancé ces résultats en indiquant que la fréquentation réelle pourrait être inférieure.

- **L'amélioration de l'assainissement est un défi pour une grande partie des deux groupes, mais varie également considérablement d'une commune à l'autre** : les installations sanitaires améliorées sont conçues pour séparer de manière hygiénique les déchets humains du contact humain, minimisant ainsi le risque de transmission de maladies²¹, et ne doivent pas être partagées entre plusieurs ménages. Alors qu'à Dschang, 44 % des ménages PDI et 56 % des ménages non déplacés ont accès à des installations sanitaires améliorées, ce n'est le cas que pour 2 % des ménages des deux groupes à Kouoptamo.

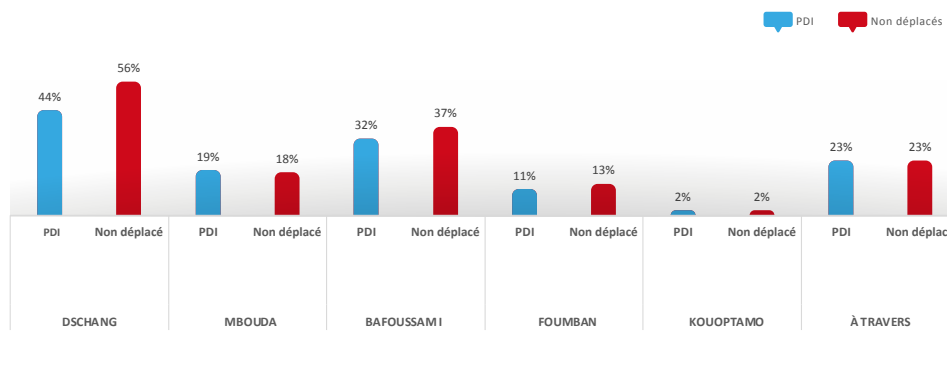
- **L'accès à une eau gérée de manière sûre est un défi pour les deux groupes** : l'eau gérée de manière sûre est une eau provenant d'une source améliorée accessible sur place. L'accès à une eau gérée de manière sûre varie considérablement d'une commune à l'autre, allant de

0 % (à Kouoptamo) à 34 % (à Bafoussam I). La majorité des ménages des deux groupes ont accès à des sources d'eau améliorées qui ne se trouvent pas sur leur lieu de résidence (83 % des non déplacés et 84 % des PDI).

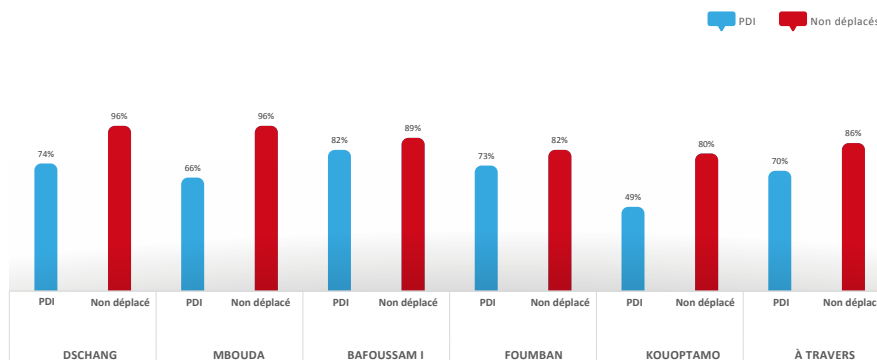
- **Deux fois plus d'enfants PDI de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance que les enfants non déplacés** : 30 % des enfants PDI de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance, contre la moitié des enfants non déplacés du même groupe d'âge (14 %). Cela souligne la nécessité d'inscrire plus tôt les enfants à l'état civil.

- **20 % des deux groupes ont accès à des comptes bancaires** : un cinquième des ménages PDI et non déplacés comptent au moins un membre de la famille disposant d'un compte bancaire. L'accès à ce service financier est donc tout aussi faible dans les deux groupes.

Graphique 10 : Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages - ODD 6.2.1



Graphique 11 : Enfants de moins de 5 ans possédant un acte de naissance - Indicateur ODD 16.9.1



²¹ Plus précisément, les installations sanitaires améliorées comprennent : les toilettes à chasse d'eau/à vidange reliées à des réseaux d'égouts, des fosses septiques ou des latrines à fosse ; les latrines à fosse avec dalles (y compris les latrines à fosse ventilées) et les toilettes à compostage.

²² Les sources d'eau potable améliorées sont celles qui ont le potentiel de fournir de l'eau salubre de par leur conception et leur construction, et comprennent : l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau conditionnée ou livrée.

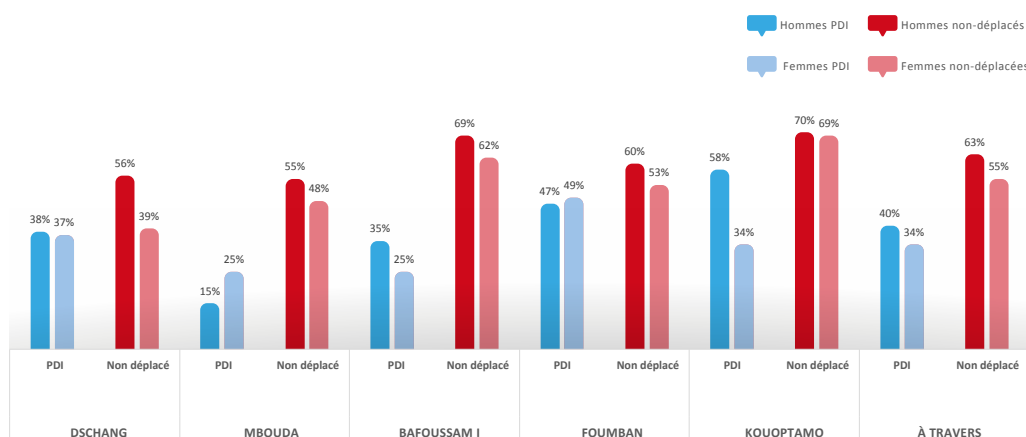
PARTICIPATION CIVIQUE, RELATIONS INTERGROUPE ET SÉCURITÉ

La participation aux affaires civiles, les relations intergroupes et le sentiment de sécurité sont autant de facteurs importants qui contribuent à l'inclusion et reflètent la cohésion sociale dans une communauté donnée²³. Aider les PDI à reconstruire leurs moyens de subsistance dans leur lieu de déplacement et ainsi réduire davantage les écarts qui subsistent entre les PDI et les non déplacés va également de pair avec une meilleure cohésion sociale au sein de la communauté et une amélioration des relations et de l'acceptation entre les groupes.

La participation civique est plus faible parmi les PDI : lors des élections de 2020, une proportion plus faible de PDI par rapport aux non déplacés a voté : 40 % des hommes PDI et 34 % des femmes PDI, contre 63 % des hommes non déplacés et 55 % des femmes non déplacées. Les femmes sont moins susceptibles de voter dans les deux groupes. Une tendance similaire est observée en ce

qui concerne la participation aux comités locaux. Il est intéressant de noter que la participation aux élections varie considérablement d'une commune à l'autre. Les principales raisons invoquées pour ne pas avoir voté étaient le fait de ne pas être inscrit ou de ne pas disposer des documents requis pour s'inscrire.

Graphique 12 : Hommes et femmes âgés de 20 ans et plus ayant voté aux élections législatives et municipales de 2020



Les relations intergroupes sont généralement positives, avec peu d'incidents de violence et de discrimination : 88 % des PDI interrogées déclarent être bien accueillies et acceptées par les non déplacés dans leur communauté et, inversement, 94 % des non déplacés déclarent accueillir favorablement les PDI qui s'installent dans leur région. Aucune variation significative n'est observée entre les communes à cet égard. La plupart des ménages des deux groupes font état d'un niveau faible ou nul de violence intergroupes dans leur communauté (64 % des PDI et 68 % des non déplacés), tandis que le tiers restant des deux groupes fait état d'un niveau modéré ou élevé de violence. Onze pour cent des PDI et 4 % des non-déplacés déclarent avoir été victimes de discrimination. Les PDI qui ont subi des discriminations citent la langue et l'appartenance tribale

comme principales raisons. Les ateliers de validation ont souligné le fait que ces résultats pourraient nécessiter une analyse plus approfondie, car il pourrait y avoir une sous-déclaration²⁴.

Sentiment de sécurité lié au lieu de résidence : le sentiment de sécurité est très similaire chez les PDI et les non-déplacés, et les variations sont plutôt liées au lieu de résidence qu'au statut de personne déplacée. Par exemple, les résultats montrent que, si dans la plupart des communes cibles, entre 79 % et 90 % des PDI et des non-déplacés se sentent en sécurité lorsqu'ils se promènent dans leur quartier (indicateur ODD 16.14), à Bafoussam I, seules 53 % des PDI et 59 % des non-déplacés se sentent en sécurité.

²³ Voir : (IASC) 2010. Cadre pour des solutions durables pour les personnes déplacées internes. Genève : Projet Brookings-Bern sur les déplacements internes.

²⁴ Par exemple, dans une question plus ciblée visant à déterminer si les ménages rencontraient des difficultés pour accéder aux soins de santé et si ces difficultés étaient liées à la discrimination, 30 % des ménages PDI ont répondu par l'affirmative. Cela pourrait indiquer la nécessité d'approfondir l'analyse des domaines dans lesquels la discrimination pourrait être répandue.

V.

RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES PDI ET L'INTÉGRATION LOCALE

MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES ET LUTTE CONTRE LA VULNÉRABILITÉ LIÉE AU DÉPLACEMENT – APPROCHE D'ANALYSE

Les personnes déplacées ont trouvé une solution durable à leur déplacement « lorsqu'elles n'ont plus besoin d'une aide et d'une protection spécifiques liées à leur déplacement et qu'elles peuvent jouir de leurs droits fondamentaux sans discrimination résultant de leur déplacement » (Cadre pour des solutions durables pour les PDI, IASC 2010). **La mise en place de solutions durables, qu'il s'agisse d'intégration locale, de réinstallation ou de retour, est un processus visant à surmonter les vulnérabilités liées au déplacement et qui englobe plusieurs critères, notamment l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base, ainsi que la sûreté et la sécurité. Il est important de noter que les PDI doivent progresser au même titre que la population non déplacée au regard de ces critères.** Par conséquent, le profilage a adopté une analyse compa-

ratrice de la situation socio-économique des populations déplacées par rapport à celle des populations non déplacées, selon les critères définis dans le cadre de l'IASC²⁵. Bien que le présent rapport se concentre principalement sur les moyens de subsistance et l'intégration économique des PDI, l'accès aux services, la participation civique et les relations avec la population non déplacée sont des facteurs essentiels pour comprendre dans quelle mesure les PDI parviennent à reconstruire leur vie dans la commune d'accueil (qu'ils soient ou non en mesure et désireux de retourner dans leur lieu d'origine à l'avenir).

²⁶En identifiant les différences entre la situation des personnes déplacées et celle des personnes non déplacées, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels la population déplacée est plus défavorisée et peut être considérée comme toujours exposée à des vulnérabilités liées au déplacement. **De cette manière, l'analyse identifie les principaux obstacles à une meilleure intégration socio-économique et à l'inclusion des PDI, tout en soulignant les défis communs à la commune qui sont liés à des problèmes de développement plus larges.**



²⁵ Le Cadre de l'IASC sur les solutions durables pour les PDI (2010), qui est devenu le cadre de référence en matière de solutions au déplacement, définit huit critères pour parvenir à des solutions durables : sécurité et liberté de mouvement à long terme ; niveau de vie adéquat ; accès aux moyens de subsistance et à l'emploi ; mécanismes efficaces pour restaurer ou indemniser les logements, les terres et les biens ; accès aux documents personnels et autres et remplacement de ceux-ci ; la réunification volontaire avec les membres de la famille ; la participation aux affaires publiques ; et l'accès à des recours efficaces et à la justice. Ces thèmes constituent le cadre analytique de la présente étude.

²⁶ Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des PDI, JIP, HCR, OIM, PNUD, RDC et al. 2018. Guide d'analyse des solutions durables et bibliothèque d'indicateurs.

SIX PRINCIPAUX DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET PISTES D'ACTION

Si les défis liés à la sécurité alimentaire, à l'inactivité des jeunes et à l'accès aux services de base concernent à la fois les ménages PDI et non déplacés, les résultats montrent que les ménages PDI sont plus fortement touchés. En d'autres termes, **la situation de déplacement exacerbe ces défis et ces vulnérabilités**, rendant les ménages touchés moins résilients et plus exposés. Les principaux défis à l'intégration économique sont identifiés ci-dessous et des pistes d'action sont suggérées :

1. DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire est un défi majeur qui est exacerbé chez les personnes déplacées et leurs voisins urbains non déplacés, par rapport à la situation régionale. Dans l'ensemble de la commune cible, 56 % des ménages PDI ont un « score élevé » dans l'indice réduit de stratégie d'adaptation (rCSI)²⁷, ce qui indique qu'ils ont plus souvent recours à des mécanismes d'adaptation moins durables pour faire face aux pénuries alimentaires. Parmi la population non déplacée, 36 % entrent dans cette catégorie. Une migration rurale-urbaine importante exerce une pression supplémentaire sur les systèmes d'approvisionnement alimentaire urbains, ce qui expose les contextes urbains, tels que les cinq communes ciblées, à une insécurité alimentaire plus élevée par rapport à la moyenne régionale de la région de l'Ouest, qui, selon le PAM²⁸, est de 27 % (selon le même indice).

Selon le profilage, alors que l'agriculture était autrefois une source majeure de revenus, elle n'est désormais considérée comme la principale source de revenus que par 33 % des ménages non déplacés et 26 % des ménages PDI. Cela indique non seulement une diversification des moyens de subsistance, qui comprennent de plus en plus le travail occasionnel et les petites entreprises, mais aussi une migration rurale-urbaine conti-

nue, en plus du déplacement rural-urbain. Les données nationales sur la sécurité alimentaire soulignent que les contextes urbains présentent une prévalence plus élevée de l'insécurité alimentaire²⁹. **Ainsi, les villes de la région occidentale sont doublement touchées par des facteurs aggravants : en tant que zones urbaines, elles connaissent une insécurité alimentaire plus élevée que la région rurale occidentale, qui est exacerbée par l'accueil de ménages déplacés confrontés à une insécurité alimentaire encore plus grande.**

Les efforts doivent se concentrer sur ces populations urbaines, en particulier les populations déplacées urbaines qui sont plus durement touchées par l'insécurité alimentaire, en envisageant la création d'emplois ainsi que des investissements dans l'agriculture urbaine et périurbaine, parallèlement à d'autres efforts visant à renforcer les systèmes alimentaires.

2. PERTE D'ACTIFS ET DE TERRES

Les PDI se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable, car la plupart d'entre eux ont été contraints d'abandonner leurs terres agricoles : plus précisément, 42 % ont laissé derrière elles des terres agricoles. Seuls certains de ces ménages sont en mesure de prouver qu'ils sont propriétaires de ces terres ou d'y accéder. Il sera donc difficile pour les PDI d'y retrouver accès lorsque la situation sécuritaire le permettra.

L'accès aux terres agricoles que les PDI ont abandonnées lors de leur fuite doit être abordé de manière préventive en enregistrant et en documentant les revendications des PDI, qu'elles aient ou non l'intention de retourner sur place. Le rétablissement de l'accès à la terre – pour leur usage, leur location ou leur transaction – peut être l'un des moyens d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire à l'avenir. La gestion des droits fonciers et des ressources naturelles nécessite toutefois une attention qui va au-delà du soutien à court terme aux moyens de subsistance, car elle est également étroitement liée à la résolution des conflits et aux éventuels processus de restitution.

²⁷ L'indice réduit des stratégies d'adaptation (rCSI) a été utilisé pour calculer la fréquence et la gravité des stratégies mises en œuvre en raison des pénuries alimentaires.

²⁸ PAM 2024. Bulletin de novembre, Cameroun.

²⁹ Bishwajit et Yaya BMC Nutrition 2024. Découvrir les facteurs de l'insécurité alimentaire au Cameroun : conclusions d'une analyse transversale à l'échelle nationale. (L'analyse s'appuie sur les résultats de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) de l'enquête démographique et sanitaire (EDS) menée au Cameroun en 2018).

3. INACTIVITÉ DES JEUNES

L'inactivité des jeunes amplifie les problèmes de protection et de pauvreté : environ un cinquième des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans (22 % des PDI et 19 % des non-déplacés) et un tiers des jeunes femmes (35 % des PDI et 30 % des non-déplacées) ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation (NEET/ODD 8.6.1). Ce groupe de jeunes inactifs est confronté à des obstacles à la participation économique (et sociale). **Compte tenu des perspectives démographiques d'une croissance régulière de la population, le chômage et l'inactivité des jeunes amplifieront les préoccupations en matière de protection et la pauvreté à l'avenir et constituent donc un sujet crucial à traiter.**

³⁰Il est important à la fois de prévenir la perte de capital humain (en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes) et de favoriser l'entrée sur le marché du travail. Comme le montrent les résultats, les niveaux d'éducation et la fréquentation scolaire sont élevés et constituent une base solide pour un soutien supplémentaire visant à garantir que les adolescents et les jeunes adultes terminent leurs études secondaires et puissent accéder à des formations professionnelles ou autres. De telles initiatives peuvent être développées par la commune cible sur la base de l'enregistrement des PDI lancé en 2024³¹, qui peut aider à cibler les jeunes pour des initiatives de formation professionnelle et d'emploi. Ces programmes de formation et de financement de projets menés par des jeunes doivent s'accompagner d'un mentorat à plus long terme, car les jeunes entrepreneurs ont du mal à maintenir leurs activités³².

4. INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL

Inscription des enfants déplacés internes dans le registre d'état civil : 30 % des enfants déplacés internes âgés de moins de cinq ans (contre 14 % des enfants non déplacés) n'ont pas de certificat de naissance, document essentiel pour accéder aux services et, plus tard, pour obtenir une carte d'identité nationale.

Compte tenu des efforts déployés par la commune en matière d'enregistrement des PDI tels que décrits dans la présente étude, et avec le soutien du BUNEC, les ménages avec de jeunes enfants qui ne disposent pas encore d'actes de naissance peuvent être identifiés et aidés à obtenir les documents personnels requis, ce qui leur évitera de rencontrer des difficultés par la suite. Le travail de base d'identification ayant été effectué grâce à l'enregistrement, les efforts visant à garantir l'inscription au registre d'état civil constituent un objectif immédiatement réalisable.

5. PLANIFICATION FONDÉE SUR DES DONNÉES CONCRÈTES

Suivi de l'intégration des PDI par la commune afin de maintenir une planification et une allocation des ressources fondées sur des données probantes : les résultats du profilage fournissent une base de données probantes solide à chacune des communes, aux gouvernements régional et national ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées pour définir les priorités visant à faire progresser l'intégration locale des PDI dans la région de l'ouest du Cameroun. Afin de garantir une planification, une coordination et une allocation

³⁰ Un rapport récent de la Banque mondiale conclut également que « si une proportion croissante de jeunes [en milieu urbain] terminent leurs études secondaires et supérieures, la demande d'emplois dans le secteur formel dépasse largement l'offre. D'après cette analyse, les interventions en faveur du développement des compétences et du micro-entrepreneuriat dans les zones urbaines profiteraient principalement aux jeunes inactifs ou sans emploi, ainsi qu'à ceux qui occupent des emplois peu qualifiés et mal rémunérés dans le secteur informel » (p. 29) dans Botea, Ioana, Mitja Del Bono. 2022. A Tale of Two Countries: Labor Market Profiles of Youth in Urban and Rural Cameroon. Banque mondiale, Washington, DC.

³¹ Dans le cadre du projet PESoP mis en œuvre dans la région de l'Ouest, les cinq communes ciblées ont mis en place un registre des PDI contenant des informations démographiques de base, leur situation professionnelle, leurs vulnérabilités particulières et leurs coordonnées. Ce registre vise à servir d'outil de ciblage pour l'aide, ainsi qu'à fournir une base pour la coordination des projets ciblant les PDI dans les municipalités.

³² Informations communiquées lors d'une consultation avec des experts techniques de l'université de Dschang et du Fonds régional pour l'emploi.

des ressources fondées sur des données probantes à l'avenir, il convient de suivre la situation de référence fournie concernant les PDI. Les cinq communes ont déjà (dans le cadre du projet PESoP) établi des registres des PDI qui leur permettent de cibler leurs interventions. Ce même processus d'enregistrement peut servir d'outil de suivi pour évaluer la situation des PDI par rapport à cette base de référence et identifier les lacunes persistantes, mais aussi les progrès réalisés.

Pour que ce suivi de la situation des PDI soit possible, la commune aura besoin d'un soutien continu et d'un renforcement des capacités afin de maintenir à jour l'enregistrement des PDI et d'assurer une analyse régulière de la base de données – à cet égard, les efforts en cours doivent être poursuivis. Les informations issues du suivi peuvent à la fois soutenir la prise de décision et la planification au niveau local et contribuer au suivi au niveau national des ODD concernant la population PDI, contribuant ainsi à leur visibilité également au niveau des politiques et de la planification³³.

6.SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT POUR GARANTIR DES SOLUTIONS AUX DÉPLACEMENTS

Un soutien au développement de la région occidentale est nécessaire pour maintenir sa contribution essentielle aux solutions en matière de déplacement et à l'inclusion socio-économique des PDI au sein de sa commune : Il est pertinent d'examiner la situation des PDI qui ont fui vers la région occidentale, non seulement par rapport aux communautés hôtes non déplacées (comme nous l'avons principalement fait dans le présent rapport), mais aussi par rapport à la situation des PDI qui sont restées dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest après avoir été déplacées. La situation dans ces régions touchées par la crise est critique, les populations étant

toujours confrontées aux conséquences de la violence et de l'insécurité. Les PDI qui reconstruisent leur vie dans les régions de l'ouest (que ce soit à court ou à long terme) parviennent dans une large mesure à conserver un niveau de vie proche de celui des non déplacés : un exemple positif serait le fait que l'accès à l'école est tout aussi élevé dans les deux groupes dans l'ouest, alors que l'accès à l'école dans le nord-ouest et le sud-ouest est nettement plus faible³⁴. Des défis importants subsistent, qui sont souvent communs aux PDI et à la commune d'accueil, par exemple l'insécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'inactivité des jeunes. La mesure dans laquelle ces défis socio-économiques, auxquels sont confrontés à la fois les PDI et les populations hôtes, seront relevés aura un impact considérable sur l'intégration locale continue (et relativement réussie) des PDI à l'avenir, ainsi que sur la cohésion sociale au sein de ces communautés. L'inclusion des PDI dans la commune d'accueil comporte des risques inhérents liés à la concurrence pour les ressources et les opportunités, comme l'illustrent également les vulnérabilités communes aux PDI et aux non déplacés.

Les efforts déployés dans l'Ouest, en tant que région d'accueil des PDI, doivent être reconnus et soutenus dans une perspective de développement régional plus large, afin de garantir que les vulnérabilités critiques (telles que l'insécurité alimentaire et l'inactivité des jeunes, comme indiqué ci-dessus) soient prises en compte et traitées dans une perspective de développement local, mais en tenant compte des vulnérabilités supplémentaires auxquelles les PDI sont particulièrement confrontées (il ne faut pas oublier que l'insécurité alimentaire est nettement plus importante parmi les personnes déplacées). L'inclusion socio-économique des PDI, la cohésion sociale des communes et les efforts de développement plus larges vont de pair.

³³ En outre, les registres peuvent servir de base d'échantillonnage actualisée pour permettre l'inclusion des PDI dans les enquêtes nationales menées par l'Institut national de la statistique (INE) et ainsi permettre le suivi des PDI dans la région de l'Ouest, qui sera reflété dans les statistiques nationales.

³⁴ Les résultats du profilage ont montré que le taux de scolarisation des garçons et des filles, PDI et non déplacés, était supérieur à 95 %. Les résultats de l'UNICEF dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (évaluation conjointe des besoins en matière d'éducation en 2024) ont montré qu'environ 25 % des enfants en âge scolaire ne sont pas scolarisés.

OBJECTIFS DU PROFILAGE ET PROCESSUS DE COLLABORATION

Les exercices de profilage menés dans les communes de Bafoussam I (Mifi), Dschang (Menoua), Foumban et Kouoptamo (Noun), ainsi qu'à Mbouda (Bamboutos) avaient deux objectifs principaux : i. Identifier les vulnérabilités spécifiques auxquelles sont confrontés les PDI et les obstacles qu'ils rencontrent pour s'intégrer localement ; ii. Identifier les défis auxquels sont confrontés à la fois les PDI et les résidents non déplacés, qui ne sont donc pas spécifiques au statut de déplacé et renvoient plutôt à des besoins de développement plus larges.

Les exercices de profilage ont été conçus de manière consultative et collaborative, avec le soutien et la participation des autorités municipales, des ministères sectoriels (MINDDEVEL, MINEPROFF, MINEFOP, MINPMEESA, MINJEC, MINJUSTICE, MINSANTE, MINMIDT, MINADER, MINAT), des entités techniques gouvernementales (INS, BUCREP, BUNEC) ainsi que des représentants des communautés. Toutes ces parties prenantes ont formé le Comité pilote élargi, qui a joué le rôle de structure de coordination principale pour le profilage. La mise en œuvre du profilage a été dirigée par le HCR, la GIZ, le BUCREP et l'INS, avec le soutien technique du JIPS.

Le Comité élargi a joué un rôle consultatif tout au long du processus : il a contribué à définir les objectifs, examiné et approuvé les outils et les méthodes, soutenu la formation et les opérations sur le terrain, et participé à l'analyse des résultats. Plus précisément, une série de consultations et d'ateliers ont eu lieu, notamment : des ateliers au niveau municipal sur la définition de la portée géographique et thématique (juin 2024) ; un atelier technique avec l'INS et le BUCREP pour examiner les outils et les normes d'analyse (mars 2025) ; des ateliers municipaux pour examiner et valider les résultats préliminaires (mai 2025).

MÉTHODOLOGIE

Approche analytique et populations cibles : les personnes déplacées internes (PDI) et les non-déplacés ont été prises en compte dans les exercices de profilage. L'approche a été conçue comme une analyse comparative de la situation socio-économique de la population déplacée par rapport à celle des non déplacés, selon les critères clés définis dans le Cadre de l'IASC sur les solutions durables pour les PDI³⁵. En identifiant les principales différences et similitudes entre la situation des PDI et celle des non déplacés, l'analyse met en évidence les domaines dans lesquels les PDI sont moins bien loties et peuvent être considérées comme vulnérables en raison de leur situation de déplacement, tout en soulignant les défis communs qui renvoient à des problèmes liés au développement³⁶.

Portée géographique : La portée géographique de l'exercice de profilage a été déterminée à travers une série d'ateliers organisés dans chacun des cinq communes cibles. Chaque atelier comprenait un exercice de cartographie à l'aide de cartes produites par le BUCREP afin d'identifier les quartiers (quartiers/villages ou ADMIN4) présentant une concentration élevée, moyenne et faible de PDI. Cette analyse a été affinée en s'appuyant sur les connaissances des membres de la communauté locale (notamment les imams, les pasteurs, les représentants des PDI des comités locaux du PESoP) et des acteurs municipaux.

Portée thématique : Le profilage s'est concentré sur les critères suivants du Cadre du CPI sur les solutions durables : sécurité, niveau de vie adéquat (y compris l'accès aux services, à la nourriture et au logement), accès à la documentation, moyens de subsistance, logement, terre et propriété (LTP), regroupement familial et participation à la vie publique. En outre, les intentions pour l'avenir ont également été prises en compte. Ces thèmes ont été discutés au niveau municipal lors d'ateliers préparatoires afin de s'assurer que les sous-thèmes pertinents soient inclus. Par la suite, l'identification d'indicateurs par critère a permis de garantir la conformité avec les normes nationales

³⁵ Inter-Agency Standing Committee (IASC) 2010. Cadre pour des solutions durables pour les personnes déplacées internes. Genève : Projet Brookings-Bern sur les déplacements internes.

³⁶ Pour plus d'informations sur l'approche d'analyse des solutions durables, voir : Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des PDI, JIPS, HCR, OIM, PNUD, RDC et al. 2018. Guide d'analyse des solutions durables et bibliothèque d'indicateurs.



de l'INS et du BUCREP, ainsi qu'avec les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux PDI et les normes d'analyse des solutions durables³⁷.

Échantillonnage et identification des PDI : Le plan d'échantillonnage a été soigneusement élaboré sur la base de la base de données cartographiques du BUCREP et du niveau de présence des PDI estimé lors des ateliers municipaux. Il reposait sur une méthode d'échantillonnage aléatoire stratifié en deux étapes. La première étape consistait en une sélection aléatoire de quartiers (zones de recensement) présentant une présence moyenne ou élevée de PDI ; ensuite, un recensement complet de tous les ménages a été effectué dans chaque zone de recensement échantillonnée, au cours duquel les ménages ont été classés comme déplacés ou non déplacés selon un module

d'identification basé sur des critères, conformément aux recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux PDI et aux apatrides (EGRIS)³⁸, puis adapté conjointement au contexte avec le BUCREP et l'INS. L'échantillon a ensuite été sélectionné de manière aléatoire parmi les ménages répertoriés dans chaque zone de recensement.

Les échantillons ont été pondérés avant l'analyse. Les résultats de l'enquête menée à Bafoussam I, Dschang et Mbouda sont représentatifs des quartiers à concentration moyenne ou élevée de PDI et ne reflètent pas la situation dans les zones où il y a peu ou pas de PDI, ni dans l'ensemble de la commune. Les résultats de Kouoptamo et Fomban sont représentatifs de l'ensemble de la commune.

Tableau 3 : Échantillon- ménages et individus, collectés et pondérés

Municipalité	PDI 				Non déplacé 			
	Ménages échantillonnés	Individus échantillonnés	Ménages pondérés	Personnes pondérées	Ménages échantillonnés	Personnes échantillonnées	Ménages pondérés	Individus pondérés
Bafoussam I	288	1099	3680	14 412	248	1687	15 956	84 988
Dschang	258	833	1391	4784	291	1192	10 083	35 010
Fomban	227	846	2181	7857	298	1819	26 811	136 465
Kouoptamo	236	837	1451	5275	301	1528	12 360	50 496
Mbouda	265	1061	1127	4522	274	1711	5450	26 584
Total	1274	4676	9831	36 851	1412	7937	70 661	333 543

³⁷ Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées internes et aux apatrides (EGRIS) 2020. Recommandation internationale sur les statistiques relatives aux PDI (IRIS).

³⁸ EGRIS 2023. Vers une approche normalisée pour identifier les PDI, les réfugiés et les populations apparentées dans les enquêtes auprès des ménages. Cette publication présente les critères recommandés pour identifier les PDI dans les enquêtes à l'aide d'une série de questions.



ANNEXE 2

FICHE D'INFORMATION

INDICATEURS DE «PROGRÈS» SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

CRITÈRES DE SOLUTIONS DURABLES

INDICATEURS CLÉS INDIQUANT LES PROGRÈS VERS DES SOLUTIONS DURABLES

DSCHANG

IMBOUDA

BAFOUSSAM 1^{ER}

FOUJIBAN

KOUPTAMO

ACROSS



Sûreté et sécurité à long terme

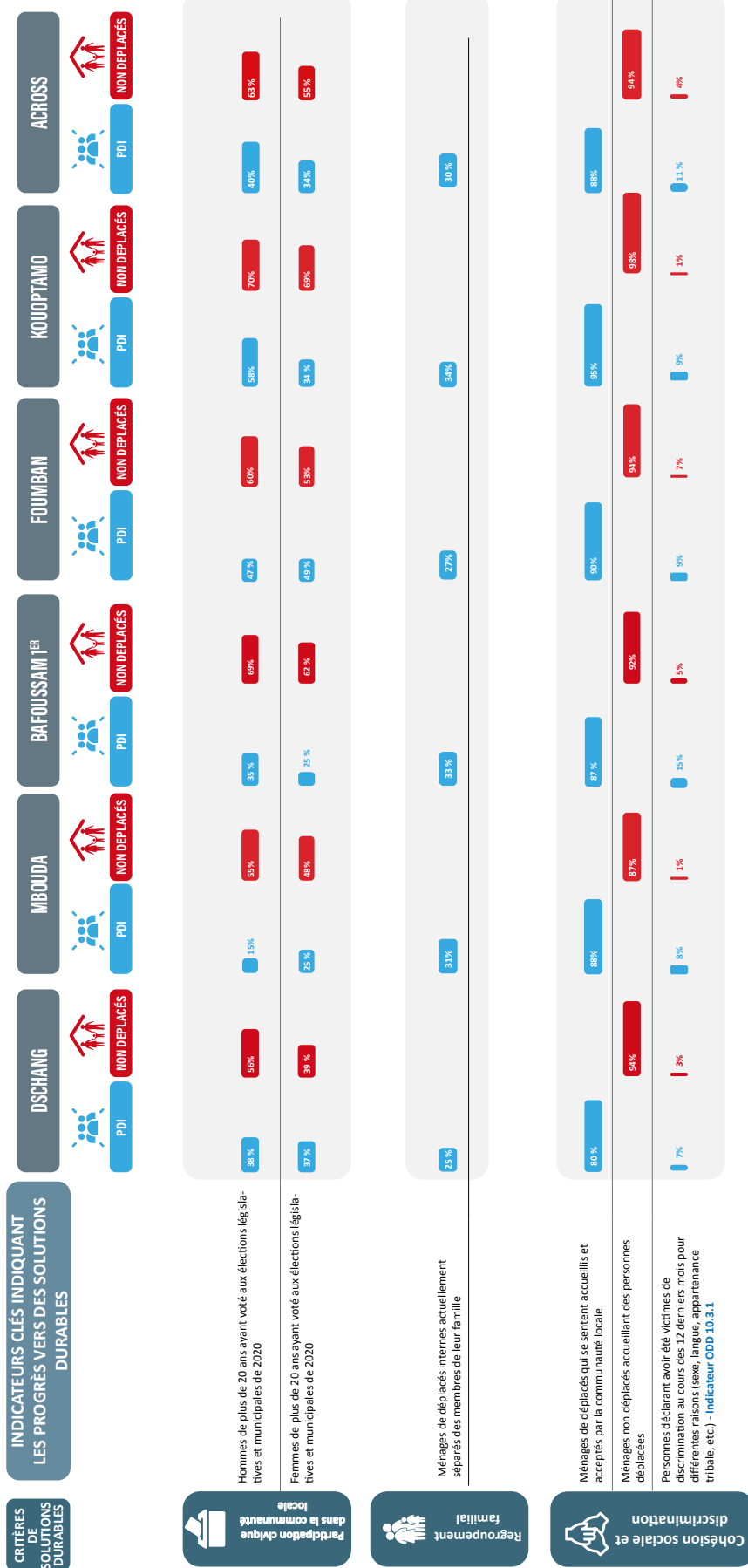
	PDI	NON DÉPLACÉS	PDI	NON DÉPLACÉS	PDI	NON DÉPLACÉS	PDI	NON DÉPLACÉS	PDI	NON DÉPLACÉS
Les ménages ont déclaré se sentir en sécurité/très en sécurité lorsqu'ils se promènent dans la journée Indicateur ODD: 16.1.4	90%	88%	79%	79%	89%	85%	87%	87%	71%	79%
Ménages ayant subi un incident de sécurité au cours des 12 derniers mois	5%	8%	11%	10%	12%	6%	8%	8%	12%	3%
Wfemmes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois	0%	1%	4%	2%	1%	5%	7%	7%	4%	3%
Hommes ayant subi des violences basées sur le genre ou autre forme de violence au cours des 12 derniers mois	1%	0%	5%	1%	5%	6%	10%	10%	6%	65%



Niveau de vie adéquat /accès aux services de base (santé, eau, assainissement, éducation, logement, etc.)

Ménages ayant eu besoin d'accéder à des services de santé au cours des six derniers mois et ayant rencontré des difficultés	55%	41%	65%	63%	73%	72%	58%	58%	64%	66%
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes) Indicateur ODD 3.1.2	96%	100%	98%	96%	90%	96%	97%	97%	99%	97%
Ménages ayant accès à des sources d'eau potable améliorées (probablement protégées de toute contamination extérieure)	83%	84%	87%	81%	80%	81%	86%	86%	84%	83%
Ménages accédant à des sources d'eau potable améliorées qui ne partagent PAS avec d'autres ménages - sources d'eau gérées en toute sécurité - Indicateur ODD 6.1.1	7%	15%	2%	3%	34%	3%	6%	0%	14%	11%
Ménages ayant accès à des installations sanitaires améliorées non partagées avec d'autres ménages Indicateur ODD 6.2.1	44%	56%	19%	18%	37%	13%	2%	2%	23%	23%
Ménages ayant accès à l'électricité - Indicateur ODD 7.1.1	100%	99%	99%	100%	97%	97%	77%	77%	96%	95%
Fréquentation de l'enseignement secondaire par les garçons de 12-18 ans	97%	100%	98%	99%	98%	91%	100%	100%	98%	95%
Fréquentation de l'enseignement secondaire par les filles de 12-18 ans	100%	97%	98%	100%	94%	83%	96%	96%	94%	91%
Hommes de plus de 15 ans alphabétisés (sachant lire et écrire) - Indicateur ODD: 4.6.1 (e)	94%	99%	84%	88%	92%	93%	90%	76%	85%	91%
Femmes de plus de 15 ans alphabétisées (sachant lire et écrire) - Indicateur ODD: 4.6.1 (e)	94%	96%	78%	78%	86%	79%	56%	56%	79%	80%
Les ménages qui bénéficient d'une sécurité d'occupation dans leur logement actuel (c'est-à-dire qui disposent de documents légaux, notamment d'un titre de propriété, d'un contrat de location, etc.) Element de l'Indicateur ODD 11.1.1	56%	35%	37%	16%	27%	3%	27%	27%	3%	3%
Ménages résidant dans un espace de vie suffisant (au plus 3 personnes par chambre) Element de l'Indicateur ODD: 11.1.1	71%	68%	56%	77%	60%	60%	60%	60%	68%	68%





PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Cette section met en lumière la contribution essentielle des partenaires qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre réussie de ce projet de profilage socio-économique. Leur collaboration, leur expertise et leur soutien dévoué ont été essentiels à la réussite de la mise en œuvre du projet et aux conclusions présentées dans ce rapport.

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Nous remercions chaleureusement les institutions gouvernementales suivantes pour leur participation et leur soutien essentiels :



PARTENAIRES TECHNIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos principaux partenaires techniques et de mise en œuvre pour leur leadership et leur expertise :



PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien financier du :

BMZ

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Nous remercions les organisations suivantes pour leur précieuse collaboration stratégique :



PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

Nous exprimons notre profonde gratitude aux acteurs communautaires dont l'engagement a été essentiel à la réalisation de ce projet :

- Les chefs traditionnels et religieux;
- Les représentants des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI);
- Les représentants des communautés d'accueil.



MINDDEVEL



Commune créée en 1993
Par Décret Présidentiel Numéro 93/321
Du 25 Novembre 1993





UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Contacts

Représentation HCR en République du Cameroun

B.P: 7077. Rue No 1.778- Bastos- Yaoundé

Tél: 222 202 954 / 222 213 591/691 14 12 23

Fax: 222 210 544 **Email:** cmrya@unhcr.org

GIZ Bureau Régional Afrique Central

B.P: 7814 Yaoundé- Cameroun 3^{ème} Rue Hippodrome

Tél: (+237) 650 27 69 31

Email: afanwi.niba@giz.de

